

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2014.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014.**

**2014 R. 103 G** - Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société anonyme d'HLM « Toit et Joie ».

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général et son additif en date du 3 juin 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Présidente,

Délibère :

Est désigné pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein des instances de la Société anonyme d'HLM « Toit et Joie » :

M. Hervé BÉGUÉ en remplacement de M. Eric LEJOINDRE, désigné les 19 et 20 mai 2014.